D-16122022-4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
CANTON D'OZOIR LA FERRIERE
COMMUNE DE FERRIERES-EN-BRIE

Délibération :
D-16122022-4

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi seize décembre à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire Mairie Annexe- Salle Rothschild, 24 Rue Jean Jaurès à FERRIERES EN BRIE, sous la présidence de Madame MUNCH Mireille, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du : 30 septembre 2022

Présents : 20

Votants : 22

Présents : Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Medhi, Monsieur ATRIDE Edie, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur CLARISSE Florian, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame COQUILLE Sophie

Objet :

FINANCES :
Attribution du marché de fourniture des chèques restaurants pour les agents de la commune

Formant la majorité des membres en exercice

Absent (s) représenté (s): Madame BOZZOLLA Anne a donné pouvoir à Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire a donné pouvoir à Madame COQUILLE Sophie

Absent (s) excusé (s): Madame MORO Sandrine

Absent (s) :

Secrétaire de Séance : Monsieur LITTIERE Alain est désigné pour remplir cette fonction

Exposé de MADAME LE MAIRE,

MADAME LE MAIRE rappelle que la commune a décidé de mettre en place la fourniture de tickets restaurants à destination des agents communaux.

Un marché a donc été lancé le 16/10/2022. Un avis d'Appel à Candidature et Documents de la Consultation (DCE) a été publié le 16/10/2022 sur les supports suivants :

☒ BOAMP
☒ JOUE
☒ Profil acheteur + site internet de la commune

La date limite de réception des candidatures et des offres a été fixée au 21/11/2022 à 12h00.

Accusé de réception en préfecture
077-217701812-20221220-D-16122022-4-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Nombre d'entreprise ayant retiré le dossier : 5
Nombre d'entreprise ayant remis un dossier : 1

Le marché est conclu à compter de la date de notification. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

La valeur faciale des titres est fixée à 8 euros. La participation de la commune est de 4 €.

Montant maximal annuel HT : 150 000,00 €

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R.2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il a été procédé à l'ouverture des candidatures le 21/11/2022.

1 candidat a remis une offre avant la date limite indiquée ci-dessus :

- ENDENRED France
  166 Bd Gabriel PERI
  92 240 MALAKOFF

Vous trouverez en annexe le PV d'ouverture des candidatures et des offres.

Après analyse, il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché à la société EDENRED FRANCE pour un montant forfaitaire, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'attribution énoncés dans le Règlement de Consultation.

DÉLIBÉRATION

VU le code de la commande publique

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 12/12/2022 à 15 Heures

ENTENDU l'exposé de **MADAME LE MAIRE,**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 22 voix pour:

ARTICLE 1 : **AUTORISE** Madame Le Maire à signer le marché de fourniture de tickets restaurants à destination des agents communaux avec la société ENDERED France.

ARTICLE 2 : **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Pour 22 : Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy Madame BRUAUX Isabelle, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Medhi, Monsieur ATRIDE Edie, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur CLARISSE Florian, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire, Madame COQUILLE Sophie

Contre : 0

Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
077-217701812-20221220-D-16122022-4-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Fait et délibéré les jours, mois et an et susdits, suivent au registre les signatures.
Pour extrait certifié conforme,
Ferrières-en-Brie (Seine et Marne),
Le 16 décembre 2022

Le Maire,

Mireille MUNCH

La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour Excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, 43, rue, Général DE Gaulle 77000 MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire,
après transmission en Préfecture le : 20.12.2022
et affichage du : 21.12.2022
Le Maire,

Mireille MUNCH

Accusé de réception en préfecture
077-217701812-20221220-D-16122022-4-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022